



Demande compte joint père décédé

Par **sylvie958**, le **03/09/2016** à **10:28**

Bonjour,

Mon père est décédé en 2011;

En raison d'un contentieux successoral, j'ai besoin d'accéder à certains relevés bancaires de mon père.

J'ai obtenu sans problèmes tous ses relevés de compte unique.

J'ai aussi obtenu sans problème ses relevés de compte joint avec son épouse avant décès à la société générale.

Mais il avait en 2006 un compte joint à la LCL clos bien avant son décès et cette banque me refuse l'accès à ce compte arguant qu'il me faut l'autorisation de sa veuve (cotitulaire du compte-joint)

Que dit la loi à ce sujet?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **02/02/2018** à **08:05**

Bonjour,

C'est à votre notaire de se charger de cette formalité. Un courrier du notaire aura plus de poids que votre demande.